

## **Extrait des délibérations**

à la Commission permanente

**N° CP-2023-6-8-6**

**Séance du** vendredi 7 juillet 2023

### **ADHESION A L'AFIGESE - ASSOCIATION FINANCES-GESTION- EVALUATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole  
BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc  
COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine  
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima  
GRAEF-ECKERT donne procuration à ZAEGEL Sébastien  
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre  
KALTENBACH-ERNST Nathalie donne procuration à CLAUSS Robin  
KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole  
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric  
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle  
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence  
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine  
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

**ABSENTS :**

BUFFA Jean-Claude

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-8-3 du 6 février 2023 relative au Budget primitif 2023 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU les statuts de l'Association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales modifiés par l'Assemblée générale du 22 septembre 2022,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise l'adhésion de la Collectivité européenne d'Alsace à l'Association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales ;
- Approuve les statuts de l'Association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales joints en annexe à la présente délibération ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce cadre, et notamment à présenter la demande d'adhésion conformément au formulaire joint en annexe à la présente délibération ;
- Précise qu'un forfait groupe sera souscrit permettant au maximum à 9 agents de la Collectivité européenne d'Alsace d'être habilités, conformément aux statuts, à représenter la Collectivité au sein des instances de l'Association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales ;
- Autorise le versement de la cotisation annuelle correspondante, dont le montant s'élève à 1 280 € pour l'année 2023. Ce montant sera fixé annuellement par l'AFIGESE.

*Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :*

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Nature analytique</i>	<i>Montant</i>
<i>P014</i>	<i>O007</i>	<i>P214E01</i>	<i>T60</i>	<i>(513) 011-6281-020</i>	<i>1 280 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>1 280 €</i>

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote